République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-1DCC290426-DE

| COMMUNAUTE DE COMMUNES | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** | Délibération |
|---|---|---|
| | Séance du 29 avril 2026 | N° 1dcc290426 |

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le mercredi 29 avril 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 47
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :
Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : REDT Gérard donne pouvoir à TREGUER Jean-François, FOLL Loïc donne pouvoir à ROUDAUT Anne-Thérèse.

Mewen MICHEL est désignée secrétaire de séance.
Jessica GUEZENNEC et Gildas ABGUILLERM sont désignés assesseurs.

## Elections des autres membres du Bureau

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L 2122-7 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que l'article 6 des statuts de la communauté de communes du Pays des Abers prévoit la représentativité des communes au sein du bureau,

Considérant l'élection en date 9 avril 2026 du Président et des vice-présidents au scrutin uninominal à bulletin secret ;

Considérant que les autres membres du Bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal à bulletin secret ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-1DCC290426-DE

Considérant qu'à l'ensemble des scrutins il y a eu quarante-neuf (49) votants, tous les résultats ont été obtenus au premier tour de scrutin.

DECIDE

**De proclamer M. Philippe LE POLLES élu membre du Bureau et le déclare installé.**

**De proclamer M. Mickaël ABARNOU élu membre du Bureau et le déclare installé.**

**De proclamer M. Gwendal LE COQ élu membre du Bureau et le déclare installé.**

Fait et délibéré à Plabennec
le 30 avril 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

